



# Être restructuré dans un service de la fonction publique territoriale ? « ce n'est pas la honte » !

## I – Un ordre du jour fourni...

Il s'est tenu ce jour un comité technique de réseau (CTR, ex-Comité Technique Paritaire Central – CTPC) à la direction générale des douanes, avec pour ordre du jour :

### 1°) Points soumis à vote

- Approbation du PV du CTR du 16 décembre 2015
- Approbation de l'évolution du RP mutations : cas particuliers des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville – QPV, ex- Zones Urbaines Sensibles – ZUS)

### 2°) Points d'information (non soumis à vote !)

- Perspectives d'évolution du réseau des services déconcentrés, dont la liste des sites restructurés ou fermés nous a été fournie sur table avant la pause méridienne (...) et qui est jointe à ce compte rendu,
- Mesures d'accompagnement social et financier des agents restructurés,
- Évolution du parcours professionnel des cadres,
- Modalités d'organisation et calendrier des élections professionnelles partielles pour les comités techniques de services déconcentrés (CTSD) dans les directions interrégionales de Nantes, Bordeaux et Montpellier.

## II – Les réponses de la DG

### 1°) À plusieurs interpellations syndicales

En réponse aux questions posées dans les déclarations liminaires des organisations syndicales, la réponse de la haute administration est :

#### a) Les GIR

Concernant l'avenir des agents travaillant dans les Groupes d'Intervention Régionaux (GIR) : une évaluation de la plus-value de leur positionnement physique au sein des GIR va être faite au cas par cas ; autrement un agent référent au sein du Pôle d'Orientation des Contrôles (POC) continuera à exercer ce rôle de coordination interministérielle.

#### b) Astreintes :

Après validation ministérielle, les astreintes opérationnelles sont revalorisées de 40 € brut, celles de commandement de 35 €, et les SNDJ de 15 €, à compter du 01/01/2017.

#### c) RIFSEEP (prime au mérite)

La Douane est officiellement exclue par le ministère du dispositif Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, ou prime au mérite individuelle (RIFSEEP). OUF diront ceux qui ont connus en leur temps, la modulation des primes !

## 2°) Les PPF

Plus particulièrement à la demande de SOLIDAIRES, la liste des Points de Passage Frontaliers (PPF) que la Douane rend au ministère de l'Intérieur et ceux qu'elle récupère, nous a été dictée. Il y aura en octobre 2016 une évaluation du dispositif Schengen ainsi que l'établissement d'une liste révisée officielle cet été.

### a) PPF rendus (13)

- Aérien : Abbeville, Agen-La Garenne, Amiens Glisy, Annemasse, Besançon-la Vèze, La Môle – Saint-Tropez, Lannion, Le Castelet, Lognes-Emerainville, Montbéliard-Courcelles, Nevers-Fourchambault, Vichy-Charmeil.
- Maritime : L'Île-Rousse, Porto-Vecchio.

### b) PPF saisonniers obtenus (3)

- Hivernal : Bourg-Saint-Maurice, Montiers.
- Estival (mai à octobre) : Quimper-Cornouailles.

## 3°) Déploiement carte Cybèle

La haute administration n'a apparemment pas vu le problème fondamental qu'il peut y avoir à obliger les agents des douanes à passer un contrat individuel (ou CGU : conditions générales d'utilisation) et avec tout ce que cela implique de plus, du point de vue des responsabilités, avec une société privée pour pouvoir bénéficier d'un outil indispensable à l'exercice de leurs missions de service public.

→ La CFDT a demandé que les conditions générales d'utilisation soient modifiées quant à ce qui tient à l'autorisation de prospections commerciales pour la société CERTINOMIS.

→ SOLIDAIRES DOUANES et la CGT ont demandé à ce que ce soit la Douane qui signe ces conditions générales d'utilisation pour ses agents.

## III – Évolution du réseau

L'examen de la liste des sites douaniers considérés dans les perspectives de l'évolution du réseau douanier en 2016 (détails en page 3) a donné lieu à un dialogue de sourds entre les organisations syndicales et la haute administration.

### 1°) Le point de vue de la DG

En effet, la DG considère que le choix de ces sites s'est fait avec une information préalable locale des agents, des élus et des opérateurs ainsi que dans le cadre d'une concertation et d'une expertise régionale.

Cette évolution est donc, toujours pour la haute administration, la déclinaison régionale de la mise en œuvre du PSD dans le but de moderniser la douane et de la préparer aux modifications structurelles inhérentes à l'instauration du CDU (code des douanes de l'Union) le 1<sup>er</sup> mai 2016.

De plus, l'administration considère que les bureaux concernés connaissent ou vont connaître une baisse très significative de leurs activités !

### 2°) Les avis syndicaux

Sur ce dernier argument, il est difficile aux organisations syndicales de faire une analyse, vu qu'elles n'ont pas d'autres éléments que ceux fournis sur table par la DG.

Il faut donc s'en remettre soit au niveau régional (dont le niveau de respect du travail d'informations, de concertations et d'analyses objectives est très inégal !), soit à l'administration générale (dont le manque de connaissances des problématiques particulières « régionales » se vérifie à chaque réunion).

Comment ne pas croire que ce manque d'informations argumentées et précises cache une position dogmatique de recherche de réduction des effectifs et des sites douaniers et cela malgré les dénégations de la DG ?

D'autant que nous pouvons douter que contrairement à ce qui est affiché (dans les documents préparatoires, cf les mesures d'accompagnement social), toutes les situations personnelles individuelles des agents restructurés ne pourront pas trouver une solution satisfaisante.

### 3°) Pour conclure ?

Les services de la DGFIP ne recevront pas les douaniers dont le dernier site est fermé (seulement s'ils ont une vacance, or les suppressions d'effectifs prévues à la DGFIP sont de l'ordre de plusieurs milliers...). D'ailleurs, ce constat a amené la DG à nous donner cette sentence coléreuse à la proposition qui a été faite à l'un de nos collègues d'intégrer l'administration territoriale à la suite de la fermeture de son service : « *l'administration territoriale, ce n'est pas la honte !* »

Non, mais ce n'est ni le même statut, ni le même régime indemnitaire, et elle aussi supprime des effectifs !

## 4°) Le tableau transmis sur table par la DG

Le tableau ci-dessous synthétise les mesures d'évolution du réseau (structures) susceptibles d'être soumises à vote d'un CTSD ou du CTR en 2016.

Réseau	Comité Technique	Mesure
<b>Des Recettes Régionales</b>	Bordeaux	Fermeture de la recette régionale de Toulouse
	Sous-total	1
<b>Des bureaux de douane et services des contributions indirectes</b>	Bordeaux	Fermeture du bureau d'Arcachon
	Dijon	Fermeture du bureau d'Auxerre Fermeture du bureau de Blois Fermeture du bureau de Bourges Regroupement de la recette locale et du service viticulture de Beaune Fermeture du bureau de Chartres Fermeture du bureau de Chalon-sur-Saône
	Lille	Fermeture du bureau de Roubaix-Tourcoing
	Lyon	Fermeture du bureau du Puy-en-Velay Fermeture du bureau de Moulins Fermeture de l'antenne de viticulture de Tain-L'hermitage Fermeture du bureau d'Aurillac Fermeture du bureau de Pont d'Ain Regroupement du centre de viticulture et du bureau de Chambéry Fermeture de la recette locale de Villié-Morgon
	Marseille	Création d'un pôle unique douanier à Cannes par regroupement du bureau et de la brigade Fermeture de la recette locale de Cairanne
	Metz	Fermeture du bureau de Charleville-Mézières Fermeture du bureau de Chaumont Fermeture du bureau de Bar-le-Duc
	Montpellier	Regroupement du bureau et du service viticulture de Montpellier
	Nantes	Fermeture de la recette locale de Matha Fermeture de la recette locale de Rouillac Fermeture du bureau de Laval Fermeture du bureau des Sables-d'Olonne Fermeture de la recette locale de Vallet Fermeture du centre de viticulture d'Angoulême
	Paris	Fermeture du bureau de Cergy-Pontoise Fermeture du bureau de Paris-Aérospatiale
	Sous-total	29
	<b>Dispositifs aéronaval et terrestre</b>	Nantes
Île-de-France		Transformation de la BSAT (suppression de la composante avions – modernisation de la composante hélicoptère)
Sous-total		5
<b>Total tous réseaux et dispositifs</b>		<b>35</b>

### Le mot de la fin ?

La DG a dit en séance que *cette liste avait été remaniée* (il manque le bureau d'Evreux par exemple), pour des raisons floues... En fait sans doute liées à la résistance des collègues concernés et à la publicité médiatique qui a pu en être faite ! Oui, on le retiendra : la lutte peut payer.

Paris, le 11 juillet 2016